



COMPTE RENDU DE LA VINGT-NEUVIEME REUNION DU CONSEIL DES MINISTRES

Vendredi 19 novembre 2021

Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, Félix-Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO, a présidé la vingt-neuvième réunion du Conseil des Ministres du Gouvernement de la République, ce vendredi 19 novembre 2021 par visioconférence.

Quatre points étaient inscrits à l'ordre du jour, à savoir :

- I. *Communication de son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat ;*
- II. *Points d'informations ;*
- III. *Approbation d'un relevé des décisions du Conseil des Ministres ;*
- IV. *Examen et adoption des dossiers.*

I. COMMUNICATION DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

La communication du Président de la République, Chef de l'Etat a porté essentiellement sur cinq (5) points, à savoir :

1. De la lutte contre la fraude minière

Considérant les conclusions du Rapport détaillé sur l'exploitation illégale des ressources minières, faite à sa demande, par la Ministre des Mines lors de la 23^{ème} réunion du Conseil des Ministres, le Président de la République a insisté sur l'impératif de procéder à la rationalisation de la gestion du domaine minier.

Dans le souci de lutter efficacement contre la fraude minière et de mettre fin à une sorte de dilapidation des actifs miniers par certains acteurs politiques et les responsables des services publics impliqués dans l'administration du Code minier, cette rationalisation préconisée permettra d'accroître la contribution du secteur minier dans le Budget de l'Etat et de faire bénéficier, en priorité, le peuple d'abord des richesses minières de notre pays.

Ainsi, en attendant que toute la lumière soit faite sur le processus de déchéance des Permis de Recherche concernés par ce processus, le Président de la République a recommandé à la Ministre des Mines :

1. *De suspendre l'octroi des Permis de Recherche des droits miniers et/ou de carrières, ainsi que les mutations et amodiations des droits miniers jusqu'à l'assainissement total et urgent du fichier cadastral par le Cadastre minier ;*

2. *De déclencher la procédure de retrait des droits miniers et/ou d'autorisation d'exploitation de carrières permanente à la suite de manquements des obligations administratives et sociales contenues dans l'article 286 du Code Minier. C'est le cas notamment du non-paiement des droits superficiaires, du défaut de commencer les travaux dans le délai légal et du non-respect des engagements vis-à-vis des obligations sociales dans le délai réglementaire ;*
3. *De poursuivre l'identification des périmètres de recherches où s'effectuent les activités minières illicites ;*
4. *De démarrer les travaux de la commission chargée d'identifier toutes les sociétés minières censées céder à l'Etat Congolais 10% de leur capital social, au moment de la transformation du permis de recherche en permis d'exploitation, ce conformément à l'article 71, litera d du Code Minier ;*
5. *De prévoir, en collaboration avec la Ministre d'Etat, Ministre du Portefeuille, un cadre permanent de gestion de la participation de l'Etat dans les sociétés privées titulaires de Permis d'exploitation, impliquant le Cadastre Minier et le Conseil Supérieur du Portefeuille ;*
6. *D'accélérer le processus de recrutement du consultant chargé de réaliser l'audit technique de la carte cadastrale du Cadastre Minier sur une période prenant en compte ces dix dernières années ;*
7. *D'initier, conjointement avec la Ministre d'Etat, Ministre du Portefeuille, un contrôle systématique de la gestion des actifs miniers des Entreprises minières du portefeuille de l'Etat. Ce contrôle devra permettre de connaître l'exploitation des actifs miniers par des amodiations ou par joint-venture et déterminer la hauteur des recettes qu'en tire le Trésor public ;*
8. *D'évaluer la régularité du processus de renouvellement de certains droits d'exploitation dont les informations sur les soupçons de corruption et le manque à gagner pour l'Etat lui sont parvenues.*

Le Président de la République a insisté pour qu'un rapport sur le niveau d'exécution de ces instructions soit présenté au Conseil dans les prochains jours. Il a, enfin, demandé à l'Inspection Générale des Finances de se pencher sur le contrôle dans le secteur minier dans son ensemble.

2. Du nouveau programme de modernisation du système de gestion des finances publiques

Le Président de la République a noté la présentation, par le Ministre des Finances, en étroite collaboration avec le Ministre d'Etat, Ministre du Budget, de la stratégie actualisée de la réforme des finances publiques à travers l'ensemble des axes retenus, notamment la réforme du système fiscal.

Il a insisté sur la nécessité de son accélération dans le but d'obtenir des avancées, entre autres, dans la rationalisation des recettes non fiscales, la numérisation du système, et l'élargissement de l'assiette fiscale tout en veillant à une taxation juste et sans tracasserie. Ce qui contribuera à l'augmentation d'investissements dans le secteur privé, gage d'un soutien à la croissance économique.

A cet effet, le Président de la République a demandé l'inscription du nouveau Programme de réformes dans ce domaine, au prochain Conseil des Ministres, en vue de son examen et de son adoption.

Il a, ainsi, invité les Ministres concernés à travailler avec diligence sur la mise en place d'un dispositif institutionnel idoine de pilotage permettant d'amorcer les actions pertinentes susceptibles d'asseoir une gestion des finances publiques plus performantes.

3. De la nécessité d'assurer le suivi des dossiers de la participation des compatriotes à la gouvernance des organisations internationales

Depuis son avènement à la Magistrature Suprême, le Président de la République a, à travers son activité diplomatique, contribué au rayonnement de la République Démocratique du Congo et a consacré son retour dans la sphère continentale et internationale des prises de décisions.

Il a invité le Gouvernement, à sa suite, à travailler sur la redynamisation de notre diplomatie et la requalification de son action vers l'approche « représentation pour le développement », mais aussi à s'engager à accompagner les compatriotes qui répondent au profil de représenter le pays au sein des structures internationales.

Il a ainsi salué et félicité les compatriotes qui ont pu être élevés récemment dans les organisations internationales. C'est le cas notamment de l'élection du Professeur Ivon MINGASHANG à la Commission du Droit International des Nations Unies (CDI), et celle du Professeur Remy NGOYI LUMBU à la Commission Africaines des Droits de l'Homme et des Peuples.

Il leur a souhaité un fructueux mandat.

Dans le même ordre d'idée, il a rappelé au Gouvernement un autre enjeu tout aussi important, à savoir, l'élection des juges à la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage de l'OHADA (CCJA), prévue à Bamako le 16 décembre 2021. Il a informé le Conseil de la candidature du Magistrat Jean-Marie KAMBUMA NSULA.

Le Gouvernement, à travers les Ministères de la Justice et celui des Finances, Membres du Conseil des Ministres de l'OHADA, est appelé à prendre toutes les dispositions idoines pour assurer son accompagnement et faciliter sa présence à Bamako pour cette élection.

4. De la Restitution du Patrimoine congolais

Fort du thème de son mandat à l'Union Africaine intitulé : « *Art, culture et patrimoine : Leviers pour construire l'Afrique que nous voulons* », le Président de la République a souligné l'opportunité d'aborder la question du recouvrement de notre patrimoine, notamment avec le Musée Royal d'Afrique Centrale de Tervuren, qui regorge une grande quantité d'une valeur inestimable de nos plus belles œuvres.

Saluant la coopération des autorités Belges, il a insisté sur la nécessité de voir ce processus de rapatriement se libérer de toute passion et s'inscrire sur une nouvelle politique culturelle fondée sur le respect mutuel.

Le retour de ces œuvres redonnerait non seulement aux Congolais mais aussi aux Africains l'affirmation de leurs identités. Il encouragera la compréhension mutuelle et permettra d'animer un dialogue interculturel et intergénérationnel.

Pour y parvenir, le Président de la République a demandé au Premier Ministre de créer une Commission nationale de politique commune sur le rapatriement du patrimoine culturel Congolais.

Cette Commission devrait inclure toutes les parties prenantes, notamment : les Ministères impliqués, des Experts, des scientifiques, des Chefs Coutumiers, des autorités traditionnelles, Monarques, etc. L'objectif étant de mener des discussions approfondies sur la mise en œuvre d'une politique nationale cohérente sur la stratégie du rapatriement et les préalables requis pour la réussite d'une réappropriation et valorisation de notre patrimoine.

5. De l'organisation de deux rencontres africaines à Kinshasa

Le Chef de l'Etat a informé le Conseil de la tenue prochaine à Kinshasa de deux grandes rencontres africaines.

Il s'agit d'abord du Forum africain dénommé « DRC-Africa Business Forum », qui sera organisé ce 24 novembre au Palais du Peuple et le 25 novembre 2021, en partenariat avec la Commission Économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), sous le thème : « *Développer une chaîne de valeur régionale autour de l'industrie des batteries électriques et un marché des véhicules électriques et des énergies propres* ».

Il y aura ensuite la Conférence Inaugurale de Haut-Niveau pour les Hommes sur l'Élimination des Violences contre les Femmes et les Filles (EVCFF) en Afrique, qui se tiendra le 25 novembre 2021.

Le Président de la République a demandé à tous les Ministres directement concernés par l'organisation desdites rencontres, de s'investir en prenant toutes les dispositions requises pour leur réussite.

II. POINTS D'INFORMATIONS

II.1. État et administration du territoire

Le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières, a informé les membres du Conseil sur l'état du territoire national qui demeure généralement calme en dépit des cas d'insécurité enregistrés dans la partie Est, où se poursuivent les opérations militaires, dans le cadre de l'état de siège.

Dans les grandes agglomérations, la Police Nationale poursuit les opérations de lutte contre toute forme de criminalité.

L'état d'esprit de la population a été marqué notamment par :

- *Le lancement par la diaspora congolaise, sous le Haut-Patronage du Président de la République, du Forum portant sur la diaspora congolaise, actrice de développement et de lutte contre la pauvreté ;*
- *La marche organisée par le Bloc dit « Forces sociales et Politiques », à l'initiative de CALCC et MILAPRO ;*
- *Le sentiment de satisfaction au sein de l'opinion après la victoire des Léopards sur les Écureuils du Bénin, qualifiant la RDC pour les barrages de la prochaine Coupe du Monde de Football Qatar 2022.*

Des tensions intercommunautaires ont été signalées entre les Nunu et les Sengele à Lilengi, localité située dans le Groupement Mbelo, secteur Basengele, Territoire d'Inongo. A la base, la décision du Chef de localité autorisant les Nunu de profaner le cimetière des Sengele pour y construire de nouvelles habitations.

Le Gouvernement tient au règlement pacifique de ce conflit.

Le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières a aussi fait mention au Conseil d'une double collision entre les baleinières « HB PSAUME 115 » et « HB RENAISSANCE » le 16 novembre 2021 sur le fleuve Congo, à hauteur de la cité Lukolela ; la baleinière « MUPEPE YA SIKA » et une pirogue, à la même date, sur le fleuve Congo, au niveau du campement Boyeka situé à 25 kilomètres en amont de Mbandaka, Territoire d'Ingende, province de l'Equateur.

Les autorités locales ont été instruites pour suivre de près cette situation.

II.2. Situation sécuritaire

Le Ministre de la Défense Nationale et Anciens Combattants a fait le point au Conseil de la situation sécuritaire qui demeure sous contrôle des Forces de défense et de sécurité.

Il a soutenu que la pression militaire sur les groupes armés et les forces négatives demeure constante en dépit de quelques incursions dans les secteurs opérationnels en Ituri, dans le Nord Kivu et dans le Sud Kivu. L'objectif est de restaurer la sécurité, la paix et l'autorité de l'Etat dans cette partie du pays.

En territoire de Masisi, par exemple, les éléments de la Compagnie Léopard, en renfort au 3412^{ème} Régiment de nos forces armées ont neutralisé deux combattants APCLS dans la localité de Bukombo le 13 novembre dernier et récupéré leurs armes et munitions.

S'en est suivie une double reddition :

- *12 combattants APCLS de Jean Balahire munis de 12 armes AK47 auprès du 3411^{ème} Régiment basé dans la localité de Kirumbu ;*
- *02 combattants Nyatura-Bazungu à l'Etat-Major 3411^{ème} Régiment basé à Kichanga, en provenance de la localité de Kabira.*

Le Ministre de la Défense Nationale et Anciens Combattants a annoncé au Gouvernement l'arrivée, le 15 novembre dernier, de 440 éléments de la Police Nationale Congolaise en provenance de Goma dont 140 à destination de Beni et 300 de Bunia, sous escorte militaire du secteur opérationnel Sukola I. Ces policiers vont assurer le contrôle de zone.

Dans le Sud Sud-Kivu, le Ministre de la Défense Nationale a fait état de l'attaque de la population Nyindu, Fulero et Bembe par le groupe armé Mekanika dans la localité de Mikenge, située à 45 kilomètres de Minembwe le 14 novembre 2021.

Le bilan fait état de cinq (5) morts et sept (7) blessés évacués à l'Hôpital Général de Référence d'Itombwe pour des soins appropriés, et 2 maisons incendiées. L'ennemi a été repoussé par les éléments du 121^{ème} Bataillon de Réaction Rapide.

En représailles, la Coalition Mai-Mai Yakutumba et Biloze Bishambuke a attaqué le camp des déplacés Banyamulenge causant la mort de trois (3) enfants et deux (2) femmes et incendiant quinze (15) maisons. Une fois de plus, ces éléments armés ont été mis en déroute à la suite de l'intervention des éléments du 121^{ème} bataillon de Réaction Rapide.

La détermination des forces de défense et de sécurité est demeure ferme pour mettre hors d'état de nuire les ennemis du peuple congolais.

Avant de clore son intervention, le Ministre de la Défense Nationale a informé le Conseil du lancement des travaux de construction des cantines militaires modernes, ce 24 novembre 2021 au Camp Kokolo à Kinshasa, grâce à l'accompagnement de la Cellule Présidentielle d'Appui au Programme d'Urgence Intégré du Développement Communautaire (APUIC).

Ce projet est une initiative du Chef de l'Etat, Commandant Suprême des Forces Armées de la République Démocratique du Congo, qui l'inscrit dans sa vision d'amélioration des conditions de vie des militaires. Il cible les camps militaires sur toute l'étendue du pays avec une phase pilote à Kinshasa.

Désormais, les militaires pourront s'approvisionner en vivres dans de meilleures conditions et surtout à prix réduits.

II.3. Évolution de la situation de l'épidémie à Covid-19

Le Ministre de la Santé Publique, Hygiène et Prévention a informé le Conseil de la situation globale de la pandémie Covid-19 dans le pays.

De l'analyse faite des divers paramètres et indicateurs de suivi de la mise en œuvre des interventions de la riposte, il a rapporté des observations pertinentes suivantes :

- *Une réduction continuelle et permanente du nombre de nouveaux cas qui se confirme tant au niveau national que pour les cas importés ;*
- *Une régression significative du nombre d'admission, d'hospitalisation et d'occupation des lits dédiés à la Covid-19 corrélée à une baisse des décès à Kinshasa et dans toutes les provinces actives ;*
- *Une diminution sensible du taux de positivité des échantillons testés.*

Toutefois, a – t – il interpellé, la stricte observance des mesures barrières à la Covid-19 et la vaccination massive de la population pourraient mettre notre pays à l'abri d'une quatrième vague à la suite de l'augmentation exponentielle des cas de pandémie en Europe, en Afrique et des cas d'importation en RDC.

La vaccination, quant à elle, se poursuit sur fond du renforcement des actions de sensibilisation de proximité à travers le pays. Le cumul des vaccinés pour la première dose est de plus de 107.000 et plus de 41.000 pour la deuxième dose. Les sites fonctionnels sont chiffrés actuellement à 345 pour l'ensemble du pays.

Le Ministre de la Santé a aussi informé le Conseil de la consolidation de l'évolution positive de la riposte contre l'épidémie à virus Ebola dans la province du Nord Kivu. Au 16 novembre, aucun nouveau cas n'a été confirmé, le dernier cas positif ayant été détecté le 30 octobre 2021.

Sous un autre registre, la Cellule de surveillance épidémiologique du Ministère de la Santé a reçu une alerte faisant état d'une maladie inconnue qui se manifeste par des fortes fièvres et éruption cutanée appelée « Monkey Pox » dans le Maniema, plus particulièrement dans la zone de santé de Tunda.

Le Ministre de la Santé a fait état de 69 cas et 12 décès avec une létalité de 17%. L'Aire de Santé la plus touchée est Utshu avec 29 cas et 5 décès suivi de l'aire de santé de Dikululu avec 15 cas et 4 décès.

Le Gouvernement a organisé la prise en charge des cas, l'approvisionnement en médicaments ainsi que la sensibilisation des populations locales sur les définitions des cas et sur les mesures à prendre. Le dispositif de riposte est opérationnel.

II.4. Évolution de la conjoncture économique

La Gouverneure de la Banque Centrale du Congo a indiqué que la conjoncture reste marquée par la conclusion de la première revue du programme triennal dont l'approbation par le Conseil d'administration du Fonds Monétaire International (FMI) en décembre 2021 donnera lieu à un décaissement de plus de 200 millions de dollars américains au niveau du guichet Facilité Élargie de Crédit (FEC).

Au regard des efforts déjà fournis, a – t – elle souligné, le FMI encourage le Gouvernement à poursuivre les réformes structurelles indispensables pour soutenir la reprise et promouvoir une croissance solide et diversifiée.

Le marché de biens et services est demeuré relativement stable avec un cumul annuel de l'inflation de 4,071% à la fin de la deuxième semaine de novembre 2021 alors qu'elle se situait autour de 14% en 2020. A ce rythme, l'inflation s'établirait à 4,72% à fin décembre 2021, face à un objectif de 7%.

Le marché de changes est resté globalement stable, attesté par des faibles variations du taux de change sur les deux segments du marché. En cumul annuel, le taux de dépréciation du Franc Congolais n'est que de 1,37% à l'indicatif et de 0,90% au parallèle contre une perte de pouvoir d'achat de la monnaie de plus de 14% à la période correspondante en 2020.

La Gouverneure de la Banque Centrale a noté une bonne tenue des finances publiques en 2021 par rapport à 2020, particulièrement au niveau des recettes. Elle a également indiqué que les réserves de change se sont établies à 3,3 milliards USD au 11 novembre 2021, soit 3 mois d'importations de biens et services.

Les cours mondiaux des principaux produits d'exportation de la RDC sont en hausse, sur fond de l'augmentation de la demande, avec la reprise de l'économie mondiale.

En dépit de la stabilité observée, l'économie nationale demeure exposée à certains risques d'origine externe notamment la faible couverture vaccinale dans les pays en développement qui pourraient influencer leurs économies et la trajectoire de la croissance mondiale.

Le faible taux de couverture vaccinale et les pressions sur la demande intérieure qui caractérisent historiquement le dernier trimestre de l'année marqué par la préparation des festivités de fin d'années constituent des facteurs de risque sur le plan interne.

La Gouverneure a recommandé le maintien de la coordination des politiques budgétaire et monétaire, la mise en application continue du pacte de stabilité, la poursuite de la gestion optimale de la liquidité et la mise en œuvre des réformes retenues dans le cadre du programme avec FMI en vue de la diversification de l'économie mondiale.

Le Conseil des Ministres a pris acte de ce Rapport.

II.5. Projet de bitumage de la Route Nationale n°4 en partenariat Public Privé

Le Ministre d'État, Ministre des Infrastructures et Travaux Publics a informé le Conseil de l'état d'avancement de la préparation du projet de bitumage de la Route Nationale numéro 4, dans son tronçon de 748 kilomètres compris entre Kisangani – Komanda – Beni, en partenariat public privé.

Il a démontré comment cette route est l'un des grands corridors routiers stratégiques et doublement importants.

Pour notre pays, elle relie Beni à Bondo en passant par Mambasa, Bafwasende, Kisangani, Banalia et Buta. Elle est actuellement en terre, sauf les 60 kilomètres compris entre Beni et Luna qui ont été bitumés il y a dix ans dans le cadre du programme sino-congolais ainsi que la traversée de la ville de Kisangani.

Pour le continent, cette route fait partie de la transafricaine qui relie le port de Mombasa en Afrique de l'Est au port de Lagos au Nigeria. D'où, son importance pour la connexion de l'Afrique de l'Est et de l'Ouest.

Considérant les conclusions du volet technique de l'étude de faisabilité et les activités à réaliser avant de conclure ce Partenariat Public Privé en mode EPC+F (Engineering / Procurement / Construction + Financing), le Ministre en charge des Infrastructures a sollicité l'aval du Gouvernement pour poursuivre le processus de contractualisation avec la société China Communication Construction Company (CCCC).

Aussi, a – t – il demandé au Gouvernement, de rendre disponible un budget pour permettre de réaliser les études de faisabilité sur les autres corridors routiers nationaux dans l'objectif d'avoir des études qui permettent d'écourter la durée d'un projet routier en mode EPC+F d'environ 12 mois.

Le Conseil des Ministres a adopté cette Note d'information.

III. APPROBATION D'UN RELEVÉ DES DÉCISIONS DU CONSEIL DES MINISTRES

Le Conseil des Ministres a adopté le relevé des décisions prises lors de sa vingt-huitième réunion tenue le vendredi 12 novembre 2021.

IV. EXAMEN ET ADOPTION DES DOSSIERS (02 dossiers)

IV.1. Du Projet d'accès aux soins de santé et frais funéraires des Agents de carrière des services publics de l'Etat et leurs dépendants

Le Vice-Premier Ministre, Ministre de la Fonction Publique, Modernisation de l'Administration et Innovation du Service Public, a présenté au Conseil le Projet d'Accès aux soins de santé et Frais funéraires des Agents de carrière des services publics de l'Etat et leurs dépendants dans le cadre de la convention médicale « ELIKYA » en voie de conclusion entre le Gouvernement de la RDC et société LISUNGI S.A.

Ce projet pilote s'inscrit dans la vision globale du Chef de l'Etat en matière de couverture sanitaire universelle que le Gouvernement de la République a mis en chantier au profit de toutes les couches de la population congolaise.

S'agissant du cas particulier des Agents de l'Administration Publique, et suivant les arrangements obtenus avec l'Intersyndicale Nationale de l'Administration Publique (INAP) dans le cadre de l'amélioration des conditions sociales desdits Agents, qui est une priorité du Président de la République, le Vice-Premier Ministre a soumis au Conseil un Projet ayant pour spécificité de décharger ces derniers du poids financier de contribuer à l'enveloppe globale en réservant à l'Etat la responsabilité d'y pourvoir.

Ce qui démontre la détermination du Gouvernement à s'inscrire dans le respect de la loi n°16/013 du 15 juillet 2016 portant Statut des Agents de carrière des Services Publics de l'Etat.

En somme, la Convention prévoit des innovations ci-après :

1. *Le versement par l'Etat du montant convenu au titre de contribution par tête d'Agent ;*
2. *La prise en charge de l'Agent avec son conjoint et 4 dépendants ;*
3. *L'acceptation par le prestataire des services à appliquer la ventilation contenue dans la Circulaire relative aux directives d'exécution du budget de l'Etat en ce qui concerne les frais funéraires.*

Il s'agit, en fait, d'un projet à haute portée sociale, vu le grand nombre de personnes à faibles revenus pour la plupart qui en sont concernées, soit environ 800.000 Agents multipliés par le nombre de dépendants. Ce qui permet de couvrir les besoins en soin de santé d'environ quatre (4) millions de Congolaises et Congolais.

Complétant le Vice-Premier Ministre, le Ministre des Finances a explicité les aspects économiques de ce projet.

Après débat et délibérations, ce dossier a été adopté moyennant enrichissements et toilettage par une Commission ad hoc.

IV.2. De l'organisation du troisième Forum Africain sur le développement rural (FADR III)

Le Ministre d'Etat, Ministre du Développement Rural a informé les membres du Conseil du report, à la première quinzaine du mois de janvier 2022, des assises du troisième Forum Africain sur le Développement Rural (FADR III) prévues initialement du 1^{er} au 3 décembre 2021 à Kinshasa.

Ce Forum aura pour thème : « la planification décentralisée de la transformation rurale par la capitalisation des expériences ». Il accueillera plus de 200 participants, membres des Gouvernements africains, Représentants des Institutions internationales et Experts des organisations Non Gouvernementales.

En termes des principaux résultats qui y sont attendus, le Ministre d'Etat a évoqué ce qui suit :

- *L'identification d'une série d'options politiques que les pays africains pourraient déployer pour renforcer la planification dans les territoires ruraux ;*
- *L'amélioration des partenariats, le partage d'expériences et les approches innovantes en matière de développement rural, de planification territoriale et de développement des compétences ;*
- *Le renforcement des systèmes de capacités nationales pour prévoir, surveiller et évaluer les chocs socio-économiques ;*
- *Les recommandations et appel à l'action pour une planification solide de la transformation rapide.*

Il a clôturé son propos en précisant que ce Forum sera l'occasion pour notre pays notamment de redynamiser l'industrie du tourisme, de renforcer son leadership dans la région, et d'effectuer un plaidoyer pour l'amélioration de la qualité des investissements en RDC.

Après débats et délibérations, ce dossier a été en Conseil.

Commencée à 12h46, la réunion du Conseil des Ministres a pris fin à 17h03.

Patrick MUYAYA KATEMBWE

Ministre de la Communication et Médias
Porte-parole du Gouvernement